

# Rapport d'activité du CFONB Bureau de Normalisation

# 2018 - 2019

CFONB

Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires

# Sommaire


02 QUELQUES DATES CLÉS

04 LE CFONB

05 COMMISSIONS DE NORMALISATION :

06 CN2 SERVICES FINANCIERS, SÉCURITÉ

12 CN8 DONNÉES DE RÉFÉRENCE POUR LES SERVICES FINANCIERS

18 CN9 ÉCHANGE D'INFORMATIONS POUR LES SERVICES FINANCIERS

26 CN SERVICES FINANCIERS - CNSF


CFONB

Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires



**Éditorial**

# Le mot de la Présidente

Chers amis,

L'année 2018 aura été une année charnière dans le monde de la normalisation financière. De par sa réorganisation, "l'ISO TC68 Services financiers" a souhaité s'adapter pour prendre en compte les nouvelles donnes du paysage financier avec ses contraintes règlementaires et les évolutions liées aux nouvelles technologies et les besoins des nouveaux acteurs.

Dans ce contexte, le CFONB qui préside en France, les Commissions de Normalisation du secteur financier a pleinement assuré son rôle de miroir des commissions internationales et coordonné les travaux des meilleurs experts de la Place pour se positionner, participer, parfois s'opposer aux évolutions proposées par les différents acteurs de la normalisation financière "worldwide".

Durant la semaine du 13 mai 2019, le CFONB a eu l'honneur d'organiser et d'accueillir les réunions du TC68 à Paris.
Cet évènement a été un franc succès avec un taux de participation supérieur de 20 à 30 % aux réunions ISO habituelles, et 22 communautés bancaires représentées. Une cinquantaine de résolutions décisives pour les travaux de normalisation à venir ont été adoptées au cours de la semaine.

Parmi les points importants, je citerai notamment les discussions concernant le rattachement de la structure internationale "RMG" à l'ISO TC68/SC9 présidé par un expert français.

Pour rappel, le "RMG ISO 20022" approuve les business justification (BJ)[1] présentées par les parties intéressées par les échanges d'informations liées aux services financiers et notamment les messages liés aux paiements, les titres et les transactions par carte.



Cette activité est en forte croissance au regard de deux faits scructurants : l'évolution, au niveau mondial, d'infrastructures de marché vers l'échange de messages en ISO 20022 et la migration de formats d'échanges internationaux propriétaires vers la norme ISO 20022.

Dans ce contexte, la révision systématique de la norme ISO 20022 a été ratifiée lors des réunions de mai 2019.
Pour mémoire, les messages en ISO 20022 sont largement utilisés dans le secteur financier européen, d'où notre vigilance accrue sur l'ensemble de ces travaux.

Enfin, il est important de souligner que les spécifications élaborées par STET sur l'API[2] ont été approuvées et diffusées à l'ensemble des communautés.

Narinda YOU
Présidente



[1] Les différents Standards Evaluation Groups sont sollicités lors de cette approbation : https://www.iso20022.org/standards_evaluation_groups.page

[2] API : Application Programming Interface

# Quelques dates clés

**Le besoin et l'existence d'une structure de normalisation propre au secteur bancaire ne date pas d'hier, puisque sa création sous la dénomination Comité Permanent d'Organisation Bancaire remonte à 1930. Elle est presque aussi ancienne qu'AFNOR, elle-même créée en 1926, et des liens étroits existent depuis toujours entre ces deux organismes.**

**1930** - Le Comité Permanent d'Organisation Bancaire, association professionnelle régie par la loi 1901, est créé sous l'égide de l'Association Professionnelle Bancaire. La Présidence en est assurée par la Banque de France.

**1942** - L'association est dissoute en vertu de la loi n° 41-2532 du 13 juin 1941 relative à la réglementation et à l'organisation de la profession bancaire.

**1945** - Le Comité Permanent d'Organisation Bancaire est reconstitué et prend la dénomination de Comité d'Etudes Techniques et de Normalisation Bancaire.

**1979** - Le CFONB (Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires) prend la suite du Comité d'Etudes Techniques et de Normalisation Bancaire.

**1984** - Le CFONB est agréé comme bureau de normalisation par décision du ministre de l'économie, des finances et du budget et du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur en application du décret n° 1984-74 du 26 janvier 1984 fixant le statut de la normalisation.
Son champ de compétence est la normalisation des procédures, procédés, documents et supports d'information interbancaires.

**2002** - A compter du 1er mai, la présidence du CFONB est assurée par une banque. La première Vice-présidence est assurée par la Banque de France.

**2005** - Le CFONB, bureau de normalisation, se dote d'un manuel qualité le 22 septembre.

**2008** - Le CFONB, association de fait depuis 1945, devient association loi 1901 par décision de l'assemblée générale constitutive du 16 décembre.

**2009** - Le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation explicite le système français de normalisation et remplace le décret n° 1984-74 fixant le statut de la normalisation. La norme NF X50-088 sur l'activité des bureaux de normalisation est publiée en décembre. Le CFONB, bureau de normalisation, s'organise pour répondre aux exigences de ces textes.

**2010** - La convention de délégation AFNOR/CFONB est signée le 25 mai.

**2011** - Le 1er octobre, le CFONB prend en charge la gestion de la commission de normalisation CN2 "Services financiers, Sécurité" précédemment gérée par AFNOR.

**2012** - Le 1er janvier, le CFONB prend en charge la gestion de la commission de normalisation CN7 "Opérations bancaires de base" précédemment gérée par AFNOR.

Le 26 juin, le CFONB met en place un système de management de la qualité inspiré des exigences de la norme ISO 9001 et répondant aux exigences nouvelles du système français de normalisation et intégrant les principes définis par la norme NF X50-088.

**2013** - Par décision du 27 décembre, l'agrément du CFONB est renouvelé, par délégation du ministre du redressement productif, par la déléguée interministérielle aux normes pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2014.

**2015** - Le 1er juillet, le CFONB prend en charge la gestion de la commission de normalisation Banque précédemment gérée par AFNOR.

**2016** - Par décision du 1er décembre, l'agrément du CFONB est renouvelé, par délégation du ministre de l'économie et des finances, par la déléguée interministérielle aux normes pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2017.

**2017** - Le 26 juin, en miroir de ce qui est fait au niveau de l'ISO TC68, la "CN8 Données de référence pour les services financiers" et la "CN9 Echange d'informations pour les services financiers" sont créées pour remplacer respectivement la "CN4 Valeurs mobilières" et la "CN7 Opérations bancaires de base". La CN Banque devient "CNSF Services financiers".

**2018** – L'année 2018 est marquée par la mise en place de la nouvelle organisation, et notamment le réexamen du positionnement du RMG[1] dont dépendent les SEG[2], comités internationaux où sont notamment révisés les messages de paiement.

**2019** – Organisation du 13 au 17 mai 2019 par le CFONB des réunions de l'ISO du TC68 et du RMG à Paris. 22 Nationalités étaient présentes, avec environ une centaine de représentants internationaux. Une cinquantaine de résolutions ont été adoptées au cours de cette semaine.

[1] RMG : Register Management Group – structure positionnée en dehors du TC68 de l'ISO
[2] SEG : Standard Evaluation Group (ex : Payment Seg où sont "maintenus" les messages de paiement au format XML ISO 20022)

# Réunions de l'ISO TC68 et du RMG à Paris du 13 au 17 mai 2019 organisées par le CFONB

Le CFONB a eu l'honneur d'organiser le séminaire ISO TC68 et RMG à Paris du 13 au 17 mai 2019.
Les réunions se sont déroulées au Novotel Paris et 3 soirées ont été organisées par le CFONB dont deux en partenariat avec la Banque de France et la Caisse des Dépôts et Consignations :

- 14/05 : Visite de la galerie dorée - Banque de France
- 15/05 : Dîner croisière à bord d'une péniche
- 16/05 : Visite de l'hôtel Pomereu - Caisse des Dépôts et consignations



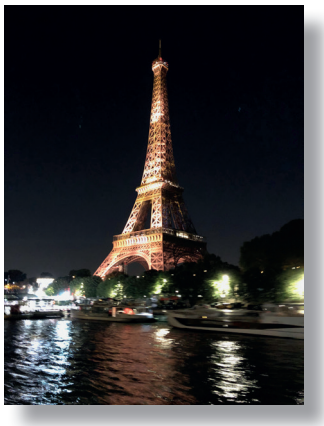
















# Le CFONB

Le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires est une association professionnelle régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, dont les membres sont listés ci-après.

Le CFONB regroupe deux activités principales :

- Le bureau de normalisation, par délégation d'AFNOR, dont l'activité fait l'objet du présent rapport.
- La définition des règles professionnelles techniques et organisationnelles pour la profession bancaire. Le périmètre est technique et non concurrentiel. Les travaux s'articulent autour de quatre pôles d'activité, composés d'une cinquantaine de groupes de travail au total. Toutes les informations relatives à cette activité sont consultables sur le site du CFONB www.cfonb.org, notamment : les informations relatives à la gouvernance, le rôle des différentes instances et le rapport annuel des activités de l'association.

### Liste des membres du CFONB

Membres fondateurs et de droit :
Banque de France, BNP Paribas, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Fédération Bancaire Française, Groupe BPCE, La Banque Postale, Société Générale

Membres associés :
ASF, Caisse des Dépôts et Consignations, Euroclear, Groupement des Cartes Bancaires "CB", HSBC, OCBF, STET

Membres partenaires :
AMAF, OPT Nouvelle Calédonie, OPT Polynésie Française

## Zoom sur le Bureau de Normalisation

Bureau de normalisation dès sa création en 1930, le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB) a été confirmé dans son statut de bureau de normalisation par décision du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur et du ministre de l'économie, des finances et du budget en application du décret n° 84-74 du 26 janvier 1984 fixant le statut de la normalisation.

En vertu du décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation, l'agrément lui a été accordé, à compter de 2009 pour une durée maximale de trois ans au vu d'une évaluation de son activité par le Comité d'Audit et d'Evaluation auprès d'AFNOR.

Cet agrément a depuis, été renouvelé 2 fois.

Le CFONB élabore, par délégation d'AFNOR, des projets de normes françaises, européennes et internationales. Pour ce faire, le CFONB organise et gère des commissions de normalisation dans son champ d'intervention à savoir la normalisation des procédures, procédés, documents et tous supports d'informations pour la profession bancaire et financière.

Il définit autant que de besoin les modalités d'implémentation et d'utilisation en France des normes européennes et/ou internationales et en informe les acteurs concernés. Il alerte les instances compétentes de la profession bancaire et financière de tout projet de normalisation susceptible de les impacter.

Enfin, le CFONB, bureau de normalisation, a mis en place un système de management de la qualité qui traite notamment des processus appliqués aux travaux de normalisation, à leur traçabilité, aux mécanismes d'information et de concertation mis en œuvre et du traitement des réclamations.

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat général assiste les instances de direction dans la gestion administrative et financière de l'Association.
Les collaborateurs et les activités du Secrétariat général sont placés sous la responsabilité du Secrétaire général, garant de son bon fonctionnement et des missions qui lui sont confiées.



Xavier Mendiboure, Secrétaire général, veille au bon fonctionnement matériel, administratif, comptable et juridique de l'association et gère les ressources humaines. Il est garant du respect des procédures statutaires de fonctionnement. Il assure la fonction de responsable du management de la qualité.

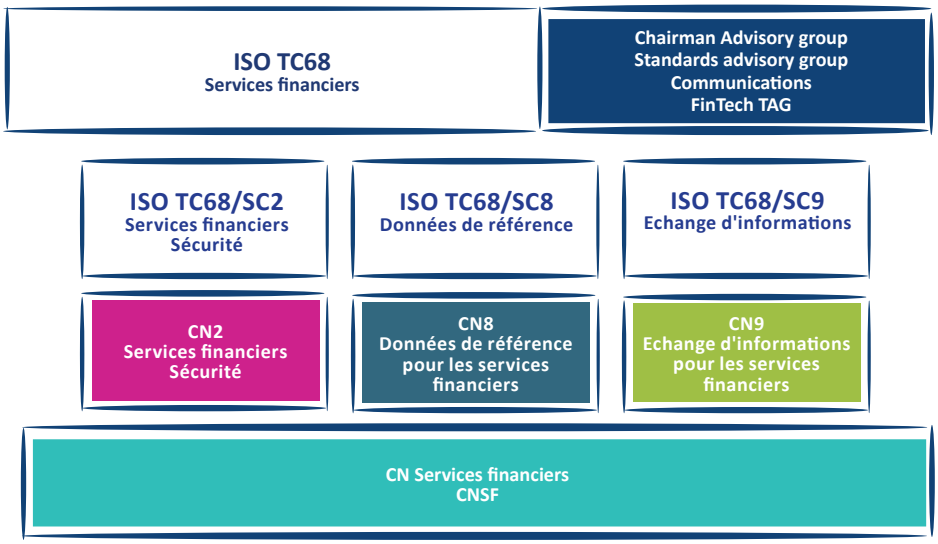


Pierre Epaillard a en charge l'activité du bureau de normalisation. A ce titre, il anime les travaux normatifs des commissions de normalisation, organise leurs tâches et assure leur secrétariat. Il participe aux instances de gouvernance et de concertation du système français de normalisation dont le CFONB est membre, et assiste le responsable du management de la qualité.

# Commissions de Normalisation

Les activités de normalisation du CFONB s'articulent autour de 4 commissions de normalisation (cf. schéma ci-dessous).

Cette organisation mise en place en juin 2017, permet aux experts français de contribuer et de participer aux travaux initiés par le comité international "ISO TC68 Services financiers" et ses sous-comités.






**Laurent LAFEUILLADE**
Société Générale
**Président de la CN2**



**Pierre COLLADON**
Société Générale
Securities Services
**Président de la CN8**



**Patrice HERTZOG**
Crédit Mutuel CIC
**Président de la CN9**



**Axelle WURMSER**
BNP Paribas
Securities Services
**Présidente de la CNSF**



# CN2 - Services financiers, Sécurité

# Composition - Organisation

**CN2 - Services financiers, Sécurité**
Secrétariat : CFONB
Secrétaire : Pierre Epaillard
Président : Jean-Louis Barbut (Crédit Agricole) jusqu'à juin 2018
puis Alain Benedetti (BNP Paribas) jusqu'à mai 2019
puis Laurent Lafeuillade (Société Générale)
Organismes représentés : 10
Membres : 20

La CN2 traite de la sécurité et de sa mise en œuvre dans le domaine des services financiers et bancaires. Ses experts participent à l'élaboration des normes relevant de "l'ISO TC68/SC2 Services financiers, Sécurité" dont la CN2 est le miroir français.

"L'ISO TC68/SC2 Services financiers, Sécurité", dispose d'un portefeuille de 17 normes publiées. Ces 18 derniers mois ont été essentiellement consacrés à renforcer la normalisation sur les aspects sécurité liés aux monnaies digitales et aux tiers de paiement.

En effet le développement des crypto-monnaies à l'échelle mondiale a conduit les communautés à vouloir sécuriser les process en se basant sur des normes internationales existantes ou sur de nouveaux documents normatifs.

Par ailleurs, la définition des objectifs et de l'architecture de sécurité liés aux tiers prestataires a fait l'objet de longs échanges entre les experts de différentes communautés.
Sur ce point les experts étaient dans l'attente de la publication des normes techniques de règlementation et du lancement des travaux par "l'ISO TC68/SC9 Echange d'informations pour les services financiers" sur l'API (Application Programming Interface) fondée sur un service en ligne ce qui a été fait en avril 2019.

Suite à la réunion SC2 de mai 2019, il a été décidé de créer deux "Study Group", l'un dédié à la sécurité des paiements par code barre, l'autre à l'authentification et identification des paiements par mobile. L'objectif pour chacun de ces sous-groupes étant de proposer un projet de norme d'ici fin 2019.

Les experts français de la CN2 contribuent aux travaux du comité et sous-comités de "l'ISO TC68/SC2 Services financiers, Sécurité" :

**ISO TC68/SC2 - Services financiers, Sécurité**
Date de création : 1981
Secrétariat : BSI (British Standards Institute) - Royaume-Uni
Secrétaire : Sarah Horsfield
Président : Kim Wagner (Visa Inc. - USA) jusqu'à fin 2021
Pays participants : 18
Pays observateurs : 22
Organisations en liaison : 7

**Sous-comités associés à la SC2** :
- ISO TC68/SC2/WG8 : Groupe de travail - Management de l'infrastructure de clé publique pour les services financiers
- ISO TC68/SC2/WG11 : Groupe de travail - Algorithmes de chiffrement utilisés pour les applications bancaires
- ISO TC68/SC2/WG13 : Groupe de travail - Sécurité dans la banque de détail
- ISO TC68/SC2/WG16 : Groupe de travail - Sécurité pour les tiers prestataires
- ISO TC68/SC2/WG17 : Groupe ad hoc - Aspects sécurité liés aux monnaies digitales

# Activité de janvier 2018 à juin 2019

### ISO TC68/SC2/WG8 - Management de l'infrastructure de clé publique pour les services financiers
**Animateur : Anthony Seymour (UK)**
**Secrétariat : Sarah Horsfield (BSI) - Janet Busch (ANSI)**
**Participation française : Jean-Louis Barbut (Crédit Agricole SA) puis Lorenzo Gaston (GEMALTO)**

Le WG8 travaille à la révision d'un standard international en matière de PKI (Public Key Infrastructure) publié en 2008.
Un Working Draft a été soumis à commentaires et un Committe Draft devrait être prochainement finalisé.
Le WG8 doit également évaluer l'intérêt pour les banques de certaines technologies innovantes telles que "Blockchain", "Quantum computing" et l'usage de "Lightweight Cryptography" (version légère d'une famille d'algorithmes cryptographiques normalisés par "l'ISO JTC1SC27" qui utilise des clés d'une taille limitée pour réduire le temps de la transaction) pour l'authentification et la signature de messages moins critiques.
La priorité sera donnée à la Blockchain et des travaux de normalisation se feront avec "l'ISO TC307".

Par ailleurs le Working Group "ISO TC68SC2/WG11" a commencé une analyse de l'état des lieux en matière de Quantum Computing qui permettra au WG8 de progresser dans ce domaine.

Pour la "Lightweight Cryptography" le WG8 fera le point sur les normes publiées et les travaux en cours.

Dans les 3 cas, des cas d'usages pour les banques seront évalués et des propositions de travaux complémentaires pourraient être proposés au TC68/SC2.

### ISO TC68/SC2/WG11 - Algorithmes de chiffrement utilisés pour les applications bancaires
**Animateur : Paul Creswick (Australie)**
**Secrétariat : Sarah Horsfield (BSI) - Janet Busch (ANSI)**
**Participation française : Jean-Louis Barbut (Crédit Agricole SA) puis Lorenzo Gaston (GEMALTO)**

Le sujet principal concerne la révision de la TR 14742 : Recommandations Techniques sur les algorithmes cryptographiques et leur utilisation.

Une réunion physique du WG11 a eu lieu le 3 avril 2019 et différentes conférences téléphoniques ont été tenues permettant de passer en revue et mettre à jour les mécanismes et les primitives[1] cryptographiques du TR 14742 avant la réunion plénière du mois d'août 2019 à Toronto.

Les mécanismes de hachage et de MAC (authentification de messages) ont été discutés ainsi que la génération de nombres aléatoires, algorithmes asymétriques et les mécanismes de chiffrement authentifiés.

### ISO TC68/SC2/WG13 - Sécurité dans la banque de détail
**Animateur : Kim Wagner (USA)**
**Secrétariat : Janet Busch (ANSI)**
**Participation française : Lorenzo Gaston (GEMALTO)**

Quatre normes sont sous la responsabilité du WG13 et suivies par les experts de la CN2 avec une attention particulière :

**1. ISO 11568 - Banking Key Management Package**
Les 3 parties de la norme publiées vont être agrégées dans un seul document normatif qui unifiera la gestion des clés cryptographiques tout en introduisant des nouveaux mécanismes de génération de clés DUKPT[2] inspirés des normes de l'ANSI X9.
Un DIS[3] devrait être produit en août 2019.

**2. ISO 9564 - Personal Identification Number (PIN)**, avec deux NWIP en cours pour la gestion du PIN carte :

- La révision de l'ISO 9564-1 est consécutive à l'approbation du NWIP proposé par l'Australie afin de normaliser la gestion du PIN en utilisant des réseaux ouverts. La France a voté négativement contre ce projet normatif car il fait double emploi avec les exigences sécuritaires spécifiées par PCI[4].
- Lancement de la nouvelle norme ISO 9564-5 pour la gestion du PIN Carte utilisant l'Algorithme AES[5].

**3. ISO 13492 - Key Management Related Data Element**, qui intègre les éléments de données nécessaires à la gestion de clés cryptographiques dans la finance à partir de la norme ISO 8583[6].
Après la résolution des commentaires allemands au DIS à Berlin, le texte sera prêt fin 2019 pour publication.

**4. ISO 19092 – Biometrics Security framewok** : certaines communautés veulent proposer un mécanisme pour une gestion décentralisée de la biométrie lors de la révision de l'ISO 19092 ce qui risque de poser des problèmes de sécurité et de conformité vis-à-vis des lois européennes sur la protection de données.

### ISO TC68/SC2/WG16 - Sécurité pour les tiers prestataires
**Animateur : Lorenzo Gaston (France)**
**Participation française : Alain Benedetti (BNP Paribas)**

Le WG16 travaille à produire une norme ISO sur l'architecture de sécurité pour les services financiers intermédiés par les TPP.

Cette norme précisera des mécanismes de sécurité dont l'implémentation permettra d'atteindre des objectifs de sécurité définis dans l'ISO 23195.

### ISO TC68/SC2/WG17 - Aspects sécurité liés aux monnaies digitales
**Animateur : Ed Scheidt (USA)**
**Secrétariat : Janet Busch (ANSI)**
**Participation française : Lorenzo Gaston (GEMALTO)**

Un premier Draft "Technical specification" dont le but est de décrire les objectifs de sécurité pour la gestion des monnaies virtuelles ayant un cours légal a été élaboré. Cette spécification technique sera complétée par un rapport technique qui identifiera les cadres légaux existants actuellement applicables à l'émission et au traitement des transactions en monnaies virtuelles.
Thales (Gemalto) contribuera sur la base de documents produits par la BCE[7] sur la monnaie électronique.

A noter le lancement en 2019 de Libra (monnaie Facebook) en partenariat avec, entre autres, VISA (chair du SC2), Mastercard et PayPal. Aucune banque n'est engagée sur Libra et il y a une demande de freiner le projet de la part de Régulateurs Financiers Nationaux (US,UK). Libra a été déployée sans les avis du FMI ni des banques centrales.

La Banque de France a alerté les membres du G7 sur le projet et cela devrait avoir un impact sur les travaux du WG17.

[1] Algorithme cryptographique de bas niveau
[2] Derived Unique Key Per Transaction (DUKPT) est un système de gestion de clé dans lequel, pour chaque transaction, une clé unique est utilisée.
[3] Draft for International Standard (projet de norme internationale)
[4] Payment Card Industry
[5] Advances Encryption Standard
[6] ISO 8583 : standard sur les formats de messages utilisés par les transactions cartes bancaires
[7] Banque Centrale Européenne

# Activité de janvier 2018 à juin 2019

# Plan de travail 2019-2020

**ISO TS 23526 - Security Aspects for Digital Currencies**
Projet de norme

**ISO 8583 - Key management related data element - Application and usage of ISO 8583 data elements for encryption**
Revision de norme (cf. SC9)

**ISO CD 23195 - Security objectives of information systems of third party payment services (API)**
Nouveau document

**ISO TR/14742 Recommendations on cryptographic algorithms**
Projet de norme

**ISO 9564-1 Financial Services – Personal Identification Number (PIN) management and security – Part 1: Basic principles and requirements for PINs in card-based systems**
Révision de la norme

**Lancement des Study Groups :**
- Mobile Financial Services - Customer Identification and authentification technologies
- Security aspects of Bar code payment

Un projet de norme est attendu pour chacun de ces sujets d'ici à fin 2019.



# Domaine d'activité

**17 NORMES PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT DE L'ISO TC68/SC2 SERVICES FINANCIERS, SÉCURITÉ**

| | |
|---|---|
| **ISO 9564-1:2017** | Services financiers - Gestion et sécurité du numéro personnel d'identification (PIN) - Partie 1: Principes de base et exigences relatifs aux PINs dans les systèmes à carte |
| **ISO 9564-2:2014** | Services financiers - Gestion et sécurité du numéro personnel d'identification (PIN) - Partie 2: Algorithmes approuvés pour le chiffrement du PIN |
| **ISO 9564-4:2016** | Services financiers - Gestion et sécurité du numéro personnel d'identification (PIN) - Partie 4: Exigences pour la manipulation PIN dans le commerce électronique pour les transactions de paiement |
| **ISO 11568-1:2005** | Banque - Gestion de clés (services aux particuliers) - Partie 1: Principes |
| **ISO 11568-2:2012** | Services financiers - Gestion de clés (services aux particuliers) Partie 2: Algorithmes cryptographiques symétriques, leur gestion de clés et leur cycle de vie |
| **ISO 11568-4:2007** | Banque - Gestion de clés (services aux particuliers) - Partie 4: Crypto systèmes asymétriques - Gestion des clés et cycle de vie |
| **ISO 13491-1:2016** | Services financiers - Dispositifs cryptographiques de sécurité (services aux particuliers) - Partie 1: Concepts, exigences et méthodes d'évaluation |
| **ISO 13491-2:2017** | Services financiers - Dispositifs cryptographiques de sécurité (services aux particuliers) - Partie 2: Listes de contrôle de conformité de sécurité pour les dispositifs utilisés dans les transactions financières |
| **ISO 13492:2007** | Services financiers - Élément de données lié à la gestion des clés - Application et utilisation des éléments de données 53 et 96 de l'ISO 8583 |
| **ISO/TR 13569:2005** | Services financiers - Lignes directrices pour la sécurité de l'information |
| **ISO/TR 14742:2010** | Services financiers - Recommandations sur les algorithmes cryptographiques et leur utilisation |
| **ISO 16609:2012** | Services financiers - Exigences pour l'authentification des messages utilisant des techniques symétriques |
| **ISO/TR 19038:2005** | Banque et autres services financiers - Triple DEA - Modes d'opération -Lignes directrices pour la mise en œuvre |
| **ISO 19092:2008** | Services financiers - Biométrie - Cadre de sécurité |
| **ISO 20038:2017** | Banque et autres services financiers - Enveloppe de clé utilisant AES |
| **ISO 21188:2018** | Infrastructure de clé publique pour services financiers - Pratique et cadre politique |
| **ISO/TR 21941:2017** | Services financiers - Prestataires de services de paiement tiers |

# Annexe

## MEMBRES DE LA CN2

**AFNOR**
**BNP PARIBAS**
**BPCE**
**CRÉDIT AGRICOLE SA**
**CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**
**CFONB**
**GEMALTO**
**GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"**
**LA BANQUE POSTALE**
**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

## PAYS REPRÉSENTÉS A L'ISO TC68/SC2

### 18 pays participants

Afrique du Sud (SABS)
Allemagne (DIN)
Australie (SA)
Bulgarie (BDS)
Canada (SCC)
Chine (SAC)
Corée, République de (KATS)
Danemark (DS)
États-Unis (ANSI)
France (AFNOR)
Inde (BIS)
Italie (UNI)
Japon (JISC)
Norvège (SN)
Pays-Bas (NEN)
Royaume-Uni (BSI)
Suède (SIS)
Suisse (SNV)

### 22 pays observateurs

Argentine (IRAM)
Autriche (ASI)
Belgique (NBN)
Brésil (ABNT)
Chypre (CYS)
Colombie (ICONTEC)
Espagne (UNE)
Finlande (SFS)
Irlande (NSAI)
Kenya (KEBS)
Lituanie (LST)
Mauritanie (DNPQ)
Pologne (PKN)
Portugal (IPQ)
Roumanie (ASRO)
Russie, Fédération de (GOST R)
Sénégal (ASN)
Serbie (ISS)
Singapour (SPRING SG)
Slovaquie (SOSMT)
Tchèque, République (UNMZ)
Ukraine (DSTU)

| ORGANISATIONS EN LIAISON AVEC L'ISO TC68/SC2 | CATÉGORIES DE LIAISON[1] |
|---|---|
| **EPC - European Payments Council** | **A** |
| **ETSI - European Telecommunications Standards Institute** | **D** |
| **ITU - International Telecommunication Union** | **A** |
| **MasterCard** | **A** |
| **PQCRYPTO - Post-quantum cryptography for long-term security** | **D** |
| **SWIFT** | **A** |
| **VISA** | **A** |

[1] A : organisation qui contribue aux travaux d'un comité ou sous-comité technique. Elle a accès à toute la documentation et est invitée aux réunions. Elle peut nommer des experts dans les groupes de travail
D : organisation qui contribue et participe aux travaux d'un groupe de travail



# CN8 - Données de référence pour les services financiers

# Composition - Organisation

**CN8 - Données de référence pour les services financiers**
Secrétariat : CFONB
Secrétaire : Pierre Epaillard
Président : Pierre Colladon (Société Générale Securities services) jusqu'à octobre 2020
Organismes représentés : 12
Participants : 17

La CN8 a été mise en place en juin 2017 suite à la création de la SC8, afin de traiter de manière transversale les sujets "données de référence".

Les travaux de la CN8 couvrent notamment les aspects identifiants, classements et leurs attributs (entités, transactions, instruments financiers, devises, produits, marchés, etc.). Ses membres participent à l'élaboration des normes internationales relevant de "l'ISO TC68/SC8 Données de référence pour les services financiers" dont la CN8 est la structure miroir française.

L'utilisation de ces identifiants se trouve de plus en plus élargie avec l'évolution de la réglementation et les normes qui les définissent sont amenées à être révisées pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Au-delà du développement de normes, des travaux sont engagés au niveau de l'ISO pour contribuer aux réflexions des autorités quant au choix de nouveaux identifiants et pour préparer des nouveaux sujets d'étude.

Par exemple, dans le cadre du renforcement de la traçabilité des transactions financières, il a été décidé de mettre en place un UTI (Unique Transaction Identifier) en 2012 aux USA et en 2019 en Europe : un Working Group a été créé dans ce sens au niveau de la SC8.

Dans le cadre de sa révision et son utilisation dans les certificats numériques, un NWIP concernant le LEI[1] a été approuvé. La révison de la norme norme ISO 13616 (IBAN) en 2019 a été validée.

Il est à souligner également la publication en 2019 d'un projet de norme (NWIP) sur les "Natural Persons Identifier" que la France a soutenu.

La CN8 est miroir du comité ISO TC68/SC8 et de ses sous-comités :

**ISO TC68/SC8 - Données de référence pour les services financiers**
Date de création : 2017
Secrétariat : SNV (Swiss Association for Standardization) - Suisse
Secrétaire : Marie-Josée Fahrni
Président : Arno Wilhelm (Suisse) jusqu'à fin 2022
Pays participants : 24
Pays observateurs : 3
Organisations en liaison : 11

**Sous-comités associés au comité ISO TC68/SC 8** :
- ISO TC68/SC8/WG1 : Classification des instruments financiers
- ISO TC68/SC8/WG4 : Révision de la norme ISO 17442
- ISO TC68/SC8/WG2 : Spécifications pour la description des services et produits bancaires
- ISO TC68/SC8/WG3 : Deuxième registre pour les codes monnaies digitales
- ISO TC68/SC8/WG5 : UTI - Unique Transaction Identifier
- ISO TC68/SC8/WG6 : Révision de la norme ISO 6166

[1] Legal Entity identifier

# Activité de janvier 2018 à juin 2019

### ISO TC68/SC8/WG1 - Classification des instruments financiers
**Animation : Corby Dear (USA)**
**Secrétariat : Jim Northey (USA)**
**Participation française : Axelle Wurmser (BNP Paribas Securities Services)**

Ce groupe de travail a pour mission la révision de la norme ISO 10962 publiée en 2015.

Le projet de norme définit la structure du code pour la classification des instruments financiers qui reste identique à celle mentionnée dans l'édition 2015.

Les codes existants seront repris dans un format électronique à définir ; ce dernier peut être en accès libre et la procédure pour les changements et les contrôles à effectuer doit permettre la maintenance de la norme à une fréquence acceptable pour les utilisateurs.

Un DIS, validé par la France, a été publié en mars 2019.

### ISO TC68/SC8/WG2 - Description des produits bancaires
**Animation : Liu Guojian (Chine)**
**Secrétariat : Kuan Li (Chine)**

Ce groupe créé en 2016 à l'initiative de la communauté chinoise, a pour mission l'élaboration du standard ISO 21586 - Specification for description of banking products or services (BPoS).

Les travaux ont débuté en janvier 2017. 6 Pays participent à l'élaboration de ce document normatif (Chine, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovénie et Suisse).
Un document DIS a été soumis à consultation en juin 2019.
La France n'étant pas convaincue de l'intérêt de la standardisation de la description des produits bancaires, s'est abstenue.

### ISO TC68/SC8/WG3 - 2ème registre pour les codes monnaies digitales
**Animation : Angela Lawson (USA)**
**Participation française : Patrice Hertzog (Crédit Mutuel)**

Conformément à la résolution SC8 2018/40, le WG3 a présenté un projet de spécification technique ainsi qu'un NWIP soumis à approbation pour passer au stade IS[1], approuvé par la France en mai 2019.

En résumé, la spécification attribuera un identifiant aléatoire, unique et de longueur fixe émis en réponse à une demande d'enregistrement de jetons qui est conforme aux directives d'application spécifiées. L'identifiant sera lié aux données techniques objectivement vérifiables du jeton numérique lui-même.

### ISO TC68/SC8/WG4 - Révision of ISO 17442 (LEI)[2]
**Animation : David Broadway (UK)**
**Participation française : Pierre Colladon (Société Générale), Axelle Wurmser (BNP Paribas Securities Services)**

En 2019 a été soumis l'approbation d'un NWIP concernant le LEI avec d'une part, la description de la structure (Partie 1) et d'autre part, son utilisation dans les certificats numériques (partie 2).
Vote positif de la France.

### ISO TC68/SC8/WG5 - UTI
**Animation : Richard Robinson (USA)**
**Participation française : Axelle Wurmser (BNP Paribas Securities Services) et Pierre Colladon (Société Générale)**

Dans le cadre des recommandations du Financial Stability Board (CSF) sur les exigences en terme de stabilité financière, il a été décidé en novembre 2018 de mettre en œuvre un identifiant unique de transaction (UTI) à partir du 1er janvier 2021.

En conséquence, le SC8 a créé un groupe de travail chargé de préparer un DIS sur la base du CD présenté dans le cadre de la norme ISO/NP 23987.

Un kick off de ce nouveau WG a eu lieu le 21 mai 2019 afin de produire une norme avant la fin d'année.

### ISO TC68/SC8/WG6 - Révision de la norme ISO 6166 (ISIN)
**Animation : François Laurent (ECB)**
**Participation française : Axelle Wurmser (BNP Paribas Securities Services) et Pierre Colladon (Société Générale)**

La création d'un Working Group en charge de la révision de la norme 6166 "Valeurs mobilières et autres instruments financiers concernés - Système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN)" a été décidé suite à la réunion plénière du SC8 de mai 2019 à Paris.

[1] International Standard
[2] Legal Entity Identifier

# Activité de janvier 2018 à juin 2019

# Plan de travail 2019-2020

**ISO 6166 - Valeurs mobilières et autres instruments financiers concernés - Système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN)**
Révision de document

**ISO 10962 - Valeurs mobilières et autres instruments financiers concernés - Classification des instruments financiers (code CFI)**
Révision de document

**ISO CD 21586 - Données de référence pour les services financiers - Spécification de description de produits ou services bancaires (PoSB)**
Nouveau document

**ISO NP 23987 - Données de référence pour les services financiers – Unique Transaction Identifier**
Nouveau document

**ISO 13616 – IBAN**
Révision de la norme

**ISO 17442 – Legal Entity Identifier (LEI)**
Révision de la norme



# Domaine d'activité

| 12 NORMES PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT DE L'ISO TC68/SC8 DONNÉES DE RÉFÉRENCE POUR LES SERVICES FINANCIERS | |
|---|---|
| **ISO 4217:2015** | Codes pour la représentation des monnaies |
| **ISO 6166:2013** | Valeurs mobilières et autres instruments financiers concernés - Système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN) |
| **ISO 8109:1990** | Banque et services financiers liés aux opérations bancaires - Valeurs mobilières - Format des Eurobonds |
| **ISO 9019:1995** | Valeurs mobilières - Numérotation des titres/certificats |
| **ISO 9362:2014** | Banque - Messages bancaires télétransmis - Code d'identification des entreprises (BIC) |
| **ISO 10383:2012** | Valeurs mobilières et autres instruments financiers concernés - Codes pour échanges et identification de marché (MIC) |
| **ISO 10962:2015** | Valeurs mobilières et autres instruments financiers concernés - Classification des instruments financiers (code CFI) |
| **ISO 13616-1:2007** | Services financiers - Numéro de compte bancaire international (IBAN) - Partie 1: Structure de l'IBAN |
| **ISO 13616-2:2007** | Services financiers - Numéro de compte bancaire international (IBAN) - Partie 2: Rôle et responsabilités de l'organisation d'enregistrement |
| **ISO 17442:2012** | Services financiers - Schéma d'identifiant d'entité légale (LEI) |
| **ISO 18774:2015** | Valeurs mobilières et instruments financiers connexes - Nom court de l'instrument financier (FISN) |
| **ISO 20275:2017** | Services financiers - Formes juridique des entités (ELF) |

| 4 NORMES PUBLIÉES RELEVANT DU PORTEFEUILLE NORMATIF DE LA CN8 | |
|---|---|
| **NF ISO 8109:1992** | Banque et services financiers liés aux opérations bancaires - Valeurs mobilières - Format des eurobonds |
| **NF ISO 9019:1996** | Valeurs mobilières - Numérotation des titres/certificats |
| **NF K40-001** | Assurance – Vocabulaire général |
| **NF K40-002** | Relations assureurs-assurés – Vocabulaire expliqué |

# Annexe

## MEMBRES DE LA CN8

**AFNOR**
**BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
**BPCE**
**CACEIS**
**CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**
**CFONB**
**CRÉDIT MUTUEL - CIC**
**EUROCLEAR FRANCE**
**LA BANQUE POSTALE**
**NATIXIS**
**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**

## PAYS REPRÉSENTÉS A L'ISO TC68/SC8

### 24 pays participants

Afrique du Sud (SABS)
Allemagne (DIN)
Autriche (ASI)
Brésil (ABNT)
Canada (SCC)
Chine (SAC)
Corée, République de (KATS)
Danemark (DS)
Espagne (AENOR)
États-Unis (ANSI)
Finlande (SFS)
France (AFNOR)
Inde (BIS)
Italie (UNI)
Japon (JISC)
Luxembourg (ILNAS)
Norvège (SN)
Pays-Bas (NEN)
Royaume-Uni (BSI)
Russie, Fédération de (GOST R)
Singapour (ESG)
Slovénie (SIST)
Suède (SIS)
Suisse (SNV)

### 3 pays observateurs

Bulgarie (BDS)
Pologne (PKN)
Sénégal (ASN)

| ORGANISATIONS EN LIAISON AVEC L'ISO TC68/SC8 | CATÉGORIE DE LIAISON[1] |
|---|---|
| ANNA - Association of National Numbering Agencies | A |
| Banque Centrale Européenne | A |
| CLEARSTREAM | A |
| EUROCLEAR | A |
| FIX Trading Community | A |
| GLEIF - Global Legal Entity Identifier Foundation | A |
| ISDA - International Swaps and Derivatives Association Inc. | A |
| ISITC - International Securities Association for Institutional Trade Communication | A |
| ITU – International Telecommunication Union | A |
| SWIFT - Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication | A |
| VISA | A |

[1] A : organisation qui contribue aux travaux d'un comité ou sous-comité technique. Elle a accès à toute la documentation et est invitée aux réunions. Elle peut nommer des experts dans les groupes de travail



# CN9 - Échange d'informations pour les services financiers

# Composition - Organisation

**CN9 - Échange d'informations pour les services financiers**
Secrétariat : CFONB
Secrétaire : Pierre Epaillard
Président : Patrice Hertzog (Crédit Mutuel)
Membres : 12
Experts : 17

La CN9 étant le miroir de l'ISO TC68/SC9, elle a en charge la normalisation des échanges de données tant pour les valeurs mobilières que pour les paiements. Le portefeuille ISO correspondant est composé de 25 normes internationales et celui de la CN9 de 20 normes françaises.

Les travaux de la "CN9 Echanges d'informations pour les services financiers" couvrent notamment les schémas et messages (dont ISO 20022) ainsi que les exigences pour les échanges de données et leurs applications.

Les travaux notoires depuis janvier 2018 portent essentiellement sur la mise en place des messages cartes ISO 20022 et la rédaction de spécifications techniques d'une API[1] fondée sur un service en ligne applicable dans le cadre de la DSP2[2], et pour laquelle les experts français ont largement contribué.

L'autre chantier majeur qui sera initié à partir du second trimestre 2019, porte sur la révision de la norme IS0 20022 pour laquelle un Study Group dédié (SG1) a été créé suite aux réunions du TC68 de mai 2019 à Paris.

Un autre sujet majeur du comité SC9 est l'intégration du RMG[3] dans sa structure.
Dans ce cadre une proposition d'organisation sera finalisée d'ici la prochaine réunion plénière avec les directions des comités TC68, SC9, ISO 20022 Registration Management Group (ISO 20022 RMG) et ISO 20022 RA[4].

La CN9 est miroir du comité ISO TC68/SC9 et de ses groupes de travail.

**ISO TC68/SC9 - Échanges d'informations pour les services financiers**
Date de création : 2017
Secrétariat : AFNOR (Association française de normalisation) - France
Secrétaire : Caroline de Condé
Président : Patrice Hertzog (France) jusqu'à fin 2023
Pays participants : 24
Pays observateurs : 6
Organisations en liaison : 17

**Sous-comités associés à la SC9** :
- ISO TC68/SC9/TG1 : Groupe technique - Normes sur les cartes
- ISO TC68/SC9/WG1 : Groupe de travail - ISO 20022 Modèles sémantiques
- ISO TC68/SC9/WG2 : Groupe de travail - API
- ISO TC68/SC9/WG3 : Groupe de travail - Revision of ISO 8583 and ISO 18245
- ISO TC68/SC9/SG1 : Study Group - Review of ISO 20022 SR comments

[1] Application Programming Interface
[2] Ces normes techniques de règlementation s'appliqueront à partir du 14 septembre 2019.
[3] Registration Management Group (ISO 20022 RMG)
[4] ISO Registration Authority (SWIFT)

# Activité de janvier 2018 à juin 2019

### ISO TC68/SC9/TG1 - Normes cartes
**Animation : Douglas Frantz (USA)**
**Secrétariat : Janet Busch (USA)**
**Participation française : William Wanoberghen (GCB), Patrice Hertzog (Crédit Mutuel), Nathalie Anon (Frenchsys)**

Fin 2018 il a été demandé au TG1 de travailler sur la maintenance des messages ISO 8583 and ISO 18245.
Dans ce cadre deux documents ont été soumis à approbation pour chacune des normes :

- New MA guidelines for ISO 8583
- ISO 8583 corrections
- New MA guidelines for ISO 18245
- Draft of revision of the standard (codes split from the standard)

La Registration Authority a de son côté initié les travaux et un livrable proposant une mise à jour des messages XML sera produit puis soumis au CARD Seg[1] pour validation et approbation. Le TG1 souhaiterait que d'autres communautés participent à élargir les travaux à d'autres communautés que celles actuellement actives que sont les USA, Pays-Bas, Danemark, France, Allemagne.

### ISO TC68/SC 9/WG1 - Modèles sémantiques
**Animation : Lisa Taikitsadaporn (USA/FIX)**
**Secrétariat : Callahan, Kathleen (USA)**
**Participation française : Axelle Wurmser (BNP Paribas Securities Services)**

Le groupe de travail s'est réuni tous les mois au cours de 2018 et le sous-groupe technique s'est réuni chaque semaine sous la direction de Lisa Taikitsadaporn (UK).
Ce fonctionnement en mode "task force" avait pour objectif de réévaluer la technologie sous-jacente au portail sémantique; les études menées jusqu'alors sur le sujet n'avaient pas été concluantes.
Dans ce cadre, la technologie BioPortal (http://bioportal.bioontology.org/) mise au point par le National Center for Biomedical Ontology (NCBO) est en cours d'évaluation.

### ISO TC68/SC9/WG2 - Web service based application programming interface in financial services (API)
**Animation : James Wittle (UK)**
**Secrétariat : Tom Dumbar (UK)**
**Participation française : Hervé Robache (STET), Lorenzo Gaston (GEMALTO), William Wanoberghen (ECB)**

Le document "Technical Specification for Web Service Based Application" initié par STET, a été publié et approuvé en avril 2019. A ce stade ce document a le statut de "DTS" (Draft Technical Specification).

### ISO TC68/SC9/WG3 - Révision of ISO 8583 and ISO 18245
**Animation : Douglas Frantz (USA)**
**Participation française : Nathalie Anon (Frenchsys)**

Suite à la résolution 2019/58 TC68/SC9 de mai 2019 décidant de faire réviser les normes en cours ISO 8583 et ISO 18245, un Working Group dédié "WG 3 Revision of ISO 8583 and ISO 18245" a été créé et un appel à expert a été lancé en juin 2019.

### ISO TC68/SC9/SG1 - Révison de la norme ISO 20022
**Animation : Weiwei SHEN (China)**
**Secrétariat : SWIFT**
**Participation française : Hervé Robache (STET)**

En mai 2019, le TC68/SC9 a confirmé après consultation, la révision de la norme ISO 20022 et décide de mettre en place un Study Group dédié "SG1 Review of ISO 20022 SR comments" dans l'objectif de recevoir les commentaires liés à cette révision d'ici novembre 2019.

[1] Standard Evaluation Group

# Activité de janvier 2018 à juin 2019

# Plan de travail 2019-2020

**ISO 8583 et ISO 18245 – Financial transaction card messaging and merchant category codes**
Révision des 2 normes

**Normes carte – TG1**
Elaboration d'un MUG[1] dans le cadre du projet de migration des messages cartes ISO 20022 (Projet ATICA[2]).

**ISO 20022 : Révision systématique**
Suite aux résolutions issues des réunions de mai 2019, la création d'un Study Group ad'hoc[3] a été décidé et un appel à expert (auquel la France a répondu) a été effectué. Le premier objectif est de revoir les commentaires liés à cette révision d'ici novembre 2019 et de produire un rapport sur les prochaines étapes de la révision.



[1] Message User Guide
[2] Projet Atica : transition from the existing card industry ISO 8583 standard to ISO 20022 Acquirer-To-Issuer Cards Messages (ATICA)
[3] SC9/SG1 : Review of ISO 20022 SR comments

# Domaine d'activité

**25 NORMES PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT DE L'ISO TC68/SC9 ÉCHANGE D'INFORMATIONS POUR LES SERVICES FINANCIERS** -1/2-

| | |
|---|---|
| **ISO 1004-1:2013** | Traitement de l'information - Reconnaissance des caractères à encre magnétique - Partie 1: Spécifications d'impression E13B |
| **ISO 1004-2:2013** | Traitement de l'information - Reconnaissance des caractères à encre magnétique - Partie 2: Spécifications d'impression CMC7 |
| **ISO 8532:1995** | Valeurs mobilières - Format pour la transmission des numéros de titres et de certificats |
| **ISO 8583-1:2003** | Messages initiés par cartes de transaction financière - Spécifications d'échange de messages - Partie 1: Messages, éléments de données et valeurs de code |
| **ISO 8583-2:1998** | Messages initiés par cartes de transaction financière - Spécifications d'échange de messages - Partie 2: Procédures d'application et d'enregistrement pour codes d'identification d'institution (IIC) |
| **ISO 8583-3:2003** | Messages initiés par cartes de transaction financière - Spécifications d'échange de messages - Partie 3: Procédures de maintenance pour messages, éléments de données et valeurs de code |
| **ISO 9144:1991** | Valeurs mobilières - Ligne de lecture optique - Position et structure |
| **ISO 11649:2009** | Services financiers - Opérations bancaires centrales - Référence structurée de créancier à l'information de remise |
| **ISO 12812-1:2017** | Opérations bancaires de base - Services financiers mobiles - Partie 1: Cadre général |
| **ISO/TS 12812-2:2017** | Opérations bancaires de base - Services financiers mobiles - Partie 2: Sécurité et protection des données pour les services financiers mobiles |
| **ISO/TS 12812-3:2017** | Opérations bancaires de base - Services financiers mobiles - Partie 3: Gestion du cycle de vie des applications financières |
| **ISO/TS 12812-4:2017** | Opérations bancaires de base - Services financiers mobiles - Partie 4: Paiements mobiles à personnes |
| **ISO/TS 12812-5:2017** | Opérations bancaires de base - Services financiers mobiles - Partie 5: Paiements mobiles à entreprises |
| **ISO 15022-1:1999** | Valeurs mobilières - Schéma des messages (Dictionnaire des Champs de Données) - Partie 1: Règles de construction des champs de données et des messages et guide d'utilisation |
| **ISO 15022-2:1999** | Valeurs mobilières - Schéma des messages (Dictionnaire des Champs de Données) - Partie 2: Mise à jour du dictionnaire des Champs de Données et Catalogue des Messages |
| **ISO 18245:2003** | Services financiers aux particuliers - Codes de catégorie marchande |
| **ISO 20022-1:2013** | Services financiers - Schéma universel de messages pour l'industrie financière - Partie 1: Métamodèle |
| **ISO 20022-2:2013** | Services financiers - Schéma universel de messages pour l'industrie financière - Partie 2: Profil UML |
| **ISO 20022-3:2013** | Services financiers - Schéma universel de messages pour l'industrie financière - Partie 3: Modélisation |
| **ISO 20022-4:2013** | Services financiers - Schéma universel de messages pour l'industrie financière - Partie 4: Génération de schéma XML |

# Domaine d'activité

## 25 NORMES PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT DE L'ISO TC 68/SC 9 ÉCHANGE D'INFORMATIONS POUR LES SERVICES FINANCIERS -2/2-

| | |
|---|---|
| **ISO 20022-5:2013** | Services financiers - Schéma universel de messages pour l'industrie financière - Partie 5: Ingénierie inverse |
| **ISO 20022-6:2013** | Services financiers - Schéma universel de messages pour l'industrie financière - Partie 6: Caractéristiques du transport de message |
| **ISO 20022-7:2013** | Services financiers - Schéma universel de messages pour l'industrie financière - Partie 7: Enregistrement |
| **ISO 20022-8:2013** | Services financiers - Schéma universel de messages pour l'industrie financière - Partie 8: Génération ASN.1 |
| **ISO 22307:2008** | Services financiers - Évaluation de l'impact privé |

## 20 NORMES PUBLIÉES RELEVANT DU PORTEFEUILLE NORMATIF DE LA CN9 -1/2-

| | |
|---|---|
| **NF K11-010:1981** | Chèque |
| **NF K11-030:1998** | Banque -Lettre de change |
| **NF K11-080:1998** | Banque - Billet à ordre |
| **NF K11-090:1986** | Banque - Documents bancaires - Warrant commercial |
| **NF K11-111:1998** | Banque - Formule de chèque payable en France |
| **NF K11-112:2006** | Production de formules de chèques normalisées - Production de formules de chèques normalisées selon la norme NF K11-111 |
| **NF ISO 9144:1992** | Valeurs mobilières - Ligne de lecture optique - Position et structure |
| **NF ISO 7775:1992** | Valeurs mobilières - Types de messages |
| **K12-010:1993** | Valeurs mobilières - Certificat nominatif |
| **K12-150:1993** | Banque - Valeurs mobilières - Bordereau de conversion - Transfert - Remboursement des titres nominatifs |
| **NF K12-020:1993** | Banque - Bons de caisse et bons à terme |
| **NF K12-200:1993** | Opérations bancaires - Présentation des listes de tirage |
| **K12-146:1993** | Documents bancaires - Bordereau d'estampille sur certificats nominatif |
| **NF ISO 8532:1996** | Valeurs mobilières - Format pour la transmission des numéros de titres et de certificats |
| **NF ISO 9019:1996** | Valeurs mobilières - Numérotation des titres/certificats |

# Domaine d'activité

| 20 NORMES PUBLIÉES RELEVANT DU PORTEFEUILLE NORMATIF DE LA CN9 -2/2- | |
|---|---|
| **NF ISO 11521:1996** | Valeurs mobilières - Structure des messages type inter dépositaires |
| **NF K12-040:2001** | Banque - Valeurs mobilières - Identifiant nominatif |
| **NF K12-164:2001** | Banque - Documents bancaires - Formulaire de vote par correspondance ou par procuration |
| **NF K12-500:2008** | Banque - Valeurs mobilières - Ordre de mouvement d'instrument financier non admis aux opérations d'un dépositaire central |
| **NF K12-175:2010** | Listes de dépôt au centralisateur des formulaires de vote préassemblée et autres demandes de participation aux assemblées générales et récapitulation de ces listes |

# Annexe

## MEMBRES DE LA CN9

**AFNOR**
**BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
**BPCE**
**CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**
**CFONB**
**CRÉDIT MUTUEL**
**GEMALTO**
**GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"**
**LA BANQUE POSTALE**
**NATIXIS**
**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
**STET**

## PAYS REPRÉSENTÉS A L'ISO TC68/SC9

### 24 pays participants

Afrique du Sud (SABS)
Allemagne (DIN)
Australie (SA)
Autriche (ASI)
Brésil (ABNT)
Canada (SCC)
Chine (SAC)
Corée, République de (KATS)
Danemark (DS)
États-Unis (ANSI)
Finlande (SFS)
France (AFNOR)
Inde (BIS)
Italie (UNI)
Japon (JISC)
Luxembourg (ILNAS)
Norvège (SN)
Pays-Bas (NEN)
Pologne (PKN)
Royaume-Uni (BSI)
Russie, Fédération de (GOST R)
Singapour (ESG)
Suède (SIS)
Suisse (SNV)

### 6 pays observateurs

Belgique (NBN)
Bulgarie (BDS)
Hong Kong (ITCHKSAR)
Malawi (MBS)
Sénégal (ASN)
Tchèque, République (UNMZ)

# Annexe

| ORGANISATIONS EN LIAISON AVEC L'ISO TC68/SC9 | CATÉGORIE DE LIAISON[1] |
|---|---|
| Banque Centrale Européenne | A |
| CLEARSTREAM | A |
| EC - European Commission | B |
| EDM - EDM Council | C |
| Eurofiling Foundation | A |
| European Payments Council | A |
| FIX Trading community | A |
| GLEIF - Global Legal Entity Identifier Foundation | A |
| IFX – Interactive Financial eXchange (IFX) Forum | A |
| ISDA – International Swaps and Derivatives Association | A |
| ISITC - International Securities Association for Institutional Trade Communication | A |
| MasterCard | A |
| OIDF - The OpenID Foundation | A |
| OMG - Object Management Group | A |
| SWIFT – Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication | A |
| VISA - Visa International | A |
| XBRL International - The Business Reporting standard | A |

[1] A : organisation qui contribue aux travaux d'un comité ou sous-comité technique. Elle a accès à toute la documentation et est invitée aux réunions. Elle peut nommer des experts dans les groupes de travail
B : organisation ayant émis le souhait d'être tenue informée des travaux d'un comité ou sous-comité technique
C : organisation qui apporte une contribution technique et participe activement aux travaux d'un groupe de travail



# CN - Services financiers CNSF

# Composition - Organisation

**CN Services financiers**
Secrétariat : CFONB
Secrétaire : Pierre Epaillard
Présidente : Axelle Wurmser (BNP Paribas Securities Services)
Organismes représentés : 16
Membres : 24

Suite à la réorganisation d'avril 2017 le comité "ISO TC68 Services financiers" n'a plus vocation à élaborer des normes lui-même. En effet, il s'est doté depuis le 19 avril 2017 d'un "Fintech Technical Advisory Group" qui assure une veille sur les technologies et évalue les besoins normatifs correspondant pour les services financiers.

La "CN Services financiers (CNSF)" est la commission française de suivi des travaux de "'ISO TC68 Services financiers". A ce titre, elle assure la cohérence des positions de la communauté française pour les sujets relevant des services financiers autres que ceux traités par les autres commissions de normalisation ("sécurité des services financiers", "Données de référence et échange d'informations pour les services financiers").

Les travaux du RMG sont également suivis par la CNSF. Les membres sont particulièrement attentifs aux réorganisations en cours et de ses possibles répercussions sur les travaux des "SEG (Standard Evaluation Group)" qui participent activement à la maintenance et promotion des messages ISO 20022 notamment dans le monde des paiements.

Il est à noter la décision de créer un "Advisory Group" dédié aux "Best Practises".

La CNSF est le miroir des comités ISO TC68, de ses sous-comités et du RMG ISO 20022.

**ISO TC68 - Services financiers**
Date de création : 1948
Secrétariat : ANSI - Etats-Unis
Secrétaire : Janet Bush
Président : Karla McKenna (USA) jusqu'à fin 2018
puis Jim Nortey (USA)
Pays participants : 32
Pays observateurs : 49
Organisations en liaison : 14

**Sous-comités rattachés au TC68** :
- ISO TC68/AG2 : Groupe consultatif - Normes
- ISO TC68/TAG1 : Groupe consultatif - FinTech
- ISO TC68/SG4 : Groupe d'étude – Communication
- ISO TC68/AG3 : Group consultatif – Best practices

# Activité de janvier 2018 à juin 2019

### ISO TC68/AG2 - Standard Advisory Group (SAG)

**Animation : François Laurent (BCE) et Allie Harris (Canada)**
**Secrétariat : Christine Jozet (BCE)**
**Participation française : Patrice Hertzog (Crédit Mutuel), Laurent Lafeuillade (Société Générale), Axelle Wurmser (BNP Paribas Sécurities Services)**

En 2018 le SAG a tenu différentes réunions téléphoniques afin de répondre à des consultations ou à apporter des précisions/avis sur les besoins normatifs des régulateurs :

- Hong Kong Monetary Authority on OTC Regulations,
- UK Financial Conduct Authority on technology for smarter regulatory reporting,
- FSB GUUG on governance of Unique Product Identifier for OTC derivatives,
- US Commodities Futures Trading Commission with input to the LAB CFTC Prize Competition,
- US Department of the Treasury Office of Financial Research for on the US repo market data collection,
- FSB review on the Implementation of the LEI,
- CPMI and IOSCO HG on governance of critical OTC derivatives data elements (other than UTI and UPI),
- Board of Governors of the US Federal Reserve System on feedback on real time interbank settlement,
- LEI-ROC about the use of LEI for natural persons,
- European Securities and Market Authorities on reporting under art.37 of the MMF regulation,
- European Securities and Market Authorities on procedures and messages under Art6(2) of CSDR, European Commission on the Guidelines on Non-financial Reporting.

### ISO TC68/TAG1 - FinTech

**Animation : Stephan Wolf (GLEIF) et Nick Cliff (Australie)**
**Secrétariat : PJ Di Giammarino (Royaume-Uni)**

Cette structure créée le 29 avril 2016 est un forum d'échanges entre l'ISO et les Fintech. Elle est chargée d'assurer une veille sur les technologies et d'évaluer les besoins normatifs liés dans le domaine des services financiers.

A fin 2017, ce groupe est composé 123 membres et a établi 41 liaisons. Il organise ses travaux autour de 5 ateliers dont les réunions sont mensuelles :

1. Monitoring developments around digital currencies
2. Digital financial passport (covering retail as well as wholesale) / Digital identity
3. Semantics/definitions
4. Input to regulatory consultation responses via l'ISO TC68/TAG1 Fintech
5. Artificial Intelligence

### ISO TC68/SG4 - Communications

**Animation : Jim Nortey (USA)**
**Secrétariat : Janet Bush (USA)**

Cette structure créée le 29 avril 2016 est chargée de la promotion de l'activité de "l'ISO TC68 Services financiers".

### ISO TC68/AG3 - Best Practises

**Animation : Karla Mac Kena (USA)**
**Secrétariat : Janet Bush (USA)**
**Participation française : Axelle Wurmser (BNP Paribas Securities Services)**

3 axes de travail :
- Cohérence,
- Recommandations,
- Bonnes pratiques.

L'analyse initiale visera à harmoniser les éléments de données qui sont actuellement documentés avec des noms et définitions différents, des jeux de caractères et descriptions parfois incohérents.

### RMG ISO 20022 - Groupe de gestion de l'enregistrement de l'ISO 20022

**Animation : James Whitle (Royaume-Uni)**
**Secrétariat : Tom Dunbar (Royaume-Uni)**
**Participation française : Axelle Wurmser (BNP Paribas Securities Services), Laurent Lafeuillade (Société Générale), Patrice Hertzog (Crédit Mutuel)**

#### COMPOSITION, RÔLE ET MISSION

Le RMG ISO 20022 a été créé en 2004 et a tenu sa première réunion en 2005.
Son rôle est de promouvoir et de faciliter l'enregistrement et le maintien de la qualité et de la pertinence des business modèles ISO 20022 pour l'échange d'informations pour les services financiers.
Sa mission est de garantir que l'ISO 20022 est une norme fiable permettant de fournir des business modèles d'une haute qualité pour l'échange de ces informations

Le RMG ISO 20022 définit le périmètre d'intervention des différents "Standards Evaluation groups" (SEG), approuve les "business justifications" pour la soumission de nouveaux messages. Il intervient également pour régler les litiges qui pourraient survenir entre l'autorité d'enregistrement, le "Technical Support Group" et les entités qui souhaitent développer des messages ISO 20022.

#### ORGANISATION

Le RMG ISO 20022 est la structure qui supervise l'ensemble du processus d'enregistrement au cours duquel interviennent l'autorité d'enregistrement, les "ISO 20022 Standards Evaluation Groups (SEG)" et le "Technical Support Group". Le RMG ISO 20022 rapporte à "l'ISO TC68 Services financiers".

#### Autorité d'enregistrement

L'autorité d'enregistrement de l'ISO 20022 est la "gardienne" du référentiel financier ISO 20022 et du site www.iso20022.org. Elle a pour mission d'assurer la conformité des éléments composant le référentiel ISO 20022 et les spécifications techniques et de publier le référentiel sur le site www.iso20022.org.

# Activité de janvier 2018 à juin 2019

### ISO 20022 Standards Evaluation Groups (SEG)

Les "SEG" au nombre de cinq sont gérés par une équipe composée d'un "Convenor", "Vice-convenor" et d'un Secrétaire.

Chaque SEG est chargé notamment dans son périmètre d'intervention de s'assurer que toutes les parties prenantes concernées sont informées, de valider les nouveaux messages proposés et d'approuver les modifications apportées aux messages existants :

**1.** Payments SEG

**2.** Securities SEG

**3.** Forex (FX) SEG

**4.** Trade Services SEG

**5.** Cards and Related Retail Financial Services SEG

Des représentants français participent aux travaux de chacun de ces SEG. La France assure certaines responsabilités pour deux de ces SEG :

- Axelle Wurmser (BNP Paribas Securities Services) anime le "Securities SEG".
- William Vanobberghen (Groupement des Cartes bancaires "CB") anime le "Cards and Related Retail Financial Services SEG".

### Sub Standards Evaluation Group Derivatives

Le "SubSEG Derivatives" a été créé en 2016 pour répondre à la demande de l'ESMA (European Securities and Markets Authority) visant la mise en place de messages ISO pour les besoins de reporting dans le cadre des dispositions de la directive n° 2014/65/UE (MiFID 2) et du réglement UE n° 648/2012 (MiFIR) concernant les marchés d'instruments financiers. Sont concernés notamment les OTC derivatives.

### Technical Support Group

Ce groupe apporte un support technique aux autres structures impliquées dans la gestion de l'enregistrement, à savoir le "RMG ISO 20022", "l'autorité d'enregistrement" et les "SEGs" ainsi que les organismes ou communautés d'utilisateurs qui soumettent des "business justifications" pour le développement des nouveaux messages ISO 20022. Notamment, il conseille les organismes ou communautés d'utilisateurs qui soumettent des "business jutifications", "l'autorité d'enregistrement" et les "SEGs" dans l'utilisation de la méthodologie ISO 20022.

### ISO 20022 Real-time Payments Group (RTPG)

Le groupe "Real-time payments" est chargé de déterminer les messages ISO qui pourraient être utilisés pour les paiements instantanés.

# Plan de travail 2019-2020

La CNSF poursuivra son rôle de suivi transversal des activités du TC68 et du RMG.
Cela concerne aussi les travaux d'évolutions des messages ISO 20022 menés par les SEGs, notamment dans le cadre des paiements (Payments SEG) et des valeurs mobilières (Securities SEG).

Le comité sera particulièrement attentif aux travaux de l'Advisory Group "best practices" dont l'objectif est d'harmoniser les éléments de données utilisés dans de multiples normes.

Le premier livrable attendu pour fin 2019, est une analyse de l'existant sur l'utilisation actuelle des différentes normes du TC68 en soulignant les éléments de données utilisés dans de multiples normes, qui sont actuellement documentées avec des noms différents, des définitions et ou des descriptions parfois incohérentes.

# Annexe

## MEMBRES DE LA CN BANQUE

**AFNOR**
**BNP PARIBAS**
**BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
**BPCE**
**CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**
**CACEIS**
**CFONB**
**CGPME**
**CRÉDIT AGRICOLE SA**
**CRÉDIT AGRICOLE CIB**
**CRÉDIT MUTUEL**
**GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"**
**LA BANQUE POSTALE**
**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**
**STET**

## PAYS REPRÉSENTÉS A L'ISO TC68

### 32 pays participants

Afrique du Sud (SABS)
Allemagne (DIN)
Australie (SA)
Autriche (ASI)
Bahamas (BBSQ)
Barbade (BNSI)
Belgique (NBN)
Brésil (ABNT)
Bulgarie (BDS)
Canada (SCC)
Chine (SAC)
Corée, République de (KATS)
Danemark (DS)
États-Unis (ANSI)
France (AFNOR)
Inde (BIS)
Italie (UNI)
Japon (JISC)
Luxembourg (ILNAS)
Malawi (MBS)
Norvège (SN)
Pays-Bas (NEN)
Pologne (PKN)
Royaume-Uni (BSI)
Russie, Fédération de (GOST R)
Singapour (SPRING SG)
Slovénie (SIST)
Suède (SIS)
Suisse (SNV)
Thaïlande (TISI)
Tunisie (INNORPI)
Turquie (TSE)

### 49 pays observateurs

Algérie (IANOR)
Angola (IANORQ)
Argentine (IRAM)
Arménie (SARM)
Bélarus (BELST)
Botswana (BOBS)
Chili (INN)
Mozambique (INNOQ)
Chypre (CYS)
Colombie (ICONTEC)
Congo, République démocratique (OCC)
Côte d'Ivoire (CODINORM)
Cuba (NC)
Égypte (EOS)
Espagne (UNE)
Estonie (EVS)
Finlande (SFS)
Grèce (NQIS ELOT)
Hong Kong (ITCHKSAR)
Hongrie (MSZT)
Iran, République islamique d' (ISIRI)
Irlande (NSAI)
Islande (IST)
Kazakhstan (KAZMEMST)
Kenya (KEBS)
Lituanie (LST)
Malte (MCCAA)
Maurice (MSB)
Mauritanie (DNPQ)
Moldova, République de (ISM)
Mongolie (MASM)
Monténégro (ISME)
Mozambique (INNOQ)
Namibie (NSI)
Nigéria (SON)
Pakistan (PSQCA)
Philippines (BPS)
Portugal (IPQ)
Roumanie (ASRO)
Serbie (ISS)
Seychelles (SBS)
Slovaquie (SOSMT)
Sri Lanka (SLSI)
Swaziland (SWASA)
Tanzanie, République-Unie de (TBS)
Tchèque, République (UNMZ)
Ukraine (DSTU)
Zambie (ZABS)
Zimbabwe (SAZ)

# Annexe

| ORGANISATIONS EN LIAISON AVEC L'ISO TC68 | CATÉGORIES DE LIAISON[1] |
|---|---|
| ANNA - Association of National Numbering Agencies | A |
| Banque Centrale Européenne | A |
| Commission Européenne | B |
| EPC - Conseil Européen des Paiements | A |
| FIX Trading Community | A |
| GLEIF - Global Legal Entity Identifier Foundation | A |
| ISDA - International Swaps and Derivatives Association Inc | A |
| MasterCard - MasterCard International | A |
| OIDF - The OpenID Foundation | A |
| SWIFT - Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication | A |
| UN/ECE CEFACT | B |
| VISA - Visa International | A |
| GRCTC - GRC Technology Centre | D |
| XBRL International - The business reporting standard | D |

[1] A : organisation qui contribue aux travaux d'un comité ou sous-comité technique. Elle a accès à toute la documentation et est invitée aux réunions. Elle peut nommer des experts dans les groupes de travail
B : organisation ayant émis le souhait d'être tenue informée des travaux d'un comité ou sous-comité technique
D : organisation qui contribue et participe aux travaux d'un groupe de travail

CFONB
Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

18, rue La Fayette – 75440 PARIS CEDEX 09

☎ 01 48 00 50 42 • 01 48 00 51 88 • cfonb@cfonb.fr • www.cfonb.org

Directrice de Publication : Narinda You • Rédacteur : Pierre Epaillard • Graphisme : Xavier Mendiboure - Sylvie Auré
Document réalisé en Août 2019 • Couverture : Café Noir • Impression : La Dinamo
ISSN n° 2551-9271



CFONB
Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

18, rue La Fayette - 75009 PARIS
E-mail : cfonb@cfonb.fr

www.cfonb.org